



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France sur le programme local de l'habitat (PLH) 2023-2028 de communauté d'agglomération de Saint-Omer (CAPSO)

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le CRHH est consulté pour avis sur les projets de programmes locaux de l'habitat (PLH).

Le PLH de la CAPSO a été présenté au bureau du CRHH du 13 novembre 2023.

L'État souligne un PLH cohérent qui traduit une approche transversale et qualitative de la réponse aux besoins en logement. L'objectif de production est relativement ambitieux mais conforme à l'hypothèse haute des besoins estimés.

Le programme en matière de politiques sociales d'accompagnement des publics fragiles est innovant : accession sociale à la propriété, développement du bien vivre ensemble, soin particulier aux personnes fragiles, mise en place d'un guichet de l'habitat, création d'une cellule communautaire de lutte contre l'habitat indigne et d'un groupe de travail multipartenarial sur les conditions de logement dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). De plus, ce projet de PLH anticipe dès à présent les attendus de la loi SRU en matière d'objectifs de mixité sociale.

Ce PLH traduit une logique volontariste de sobriété foncière, de transition écologique et de prise en compte globale de tous les parcours résidentiels dans leur diversité et leur complexité. Cette dynamique d'évolution sera portée par la poursuite et la montée en puissance des divers programmes de requalification du bâti existant et de lutte contre la vacance immobilière engagés par la CAPSO.

Pour atteindre les objectifs de ce programme, l'État invite la collectivité à rendre opérant l'observatoire du foncier et de l'habitat, et à en assurer un suivi fin annuel.

Suite à la présentation de ce projet, le bureau du CRHH a émis un avis favorable au PLH.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS